

Encourager le transport actif

- Bulletin n° 8 : Le rôle des décideurs municipaux -



Par **décideurs municipaux**, on entend les élus et le personnel municipal. Ceux-ci prennent une foule de décisions au nom des citoyens et citoyennes. Les décideurs municipaux ont un rôle à jouer dans la promotion du transport actif. Ils ont beaucoup d'influence sur l'orientation du développement, le système de transport en commun et l'aménagement des collectivités. L'Association médicale canadienne encourage les décideurs municipaux à planifier et à promouvoir le transport actif dans leur collectivité.

« Pour amener le transport actif à occuper une plus grande place dans la vie quotidienne des Canadiens, il faudra faire preuve de volonté politique, solliciter l'engagement du public et disposer des connaissances professionnelles et du financement appropriés. Les municipalités doivent apprendre des expériences des autres, élaborer une stratégie adaptée à leur situation locale et intégrer celle-ci à toutes les activités municipales, qu'il s'agisse de planification de l'utilisation des terres, de conception et d'entretien des routes, d'établissement du budget ou de formation du personnel »³.

Les municipalités qui s'orientent vers le transport actif offrent un accès plus équitable aux possibilités d'emploi, d'études, de loisirs et de consommation aux populations vulnérables comme les personnes âgées, les enfants, les familles à faibles revenus et les personnes handicapées. On estime qu'au Canada, près de 20 p. 100 des maisons canadiennes n'ont pas de voiture; parmi celles-ci, 10 p. 100 sont des familles à faibles revenus et 1 p. 100 ne peuvent conduire en raison d'un handicap².

Les décideurs municipaux influencent les pratiques de planification et d'urbanisme et par le fait même, le zonage mixte dont les collectivités ont besoin pour promouvoir et soutenir le transport actif (voir l'encadré). Les décideurs municipaux doivent faire leur planification en fonction des gens et non des véhicules. S'ils le font en fonction des voitures, ils auront plus de voitures. S'ils le font en fonction des gens, ils auront plus de gens.

L'Association médicale canadienne et les associations médicales provinciales et territoriales¹ encouragent tous les ordres de gouvernement à promouvoir le transport actif en adoptant les mesures suivantes¹ :

- a) Intégrer les principes du transport actif dans l'aménagement urbain et la réfection des infrastructures;
- b) Élaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation qui expliquent le lien entre la santé, le transport actif et l'environnement.

L'adoption, par les municipalités, de politiques pour réorienter le transport de l'automobile individuelle vers le transport actif apporte de nombreux avantages en rehaussant le niveau d'activité physique des résidents et en diminuant la pollution atmosphérique attribuable aux véhicules tournant au ralenti⁴.

Les fonctionnaires gouvernementaux de par le monde travaillent avec les organismes communautaires et les résidents pour améliorer les possibilités de transport actif. En voici deux exemples :

Barcelone, Espagne :

À Barcelone, les urbanistes offrent aux résidents de belles occasions de vivre et de travailler de manière active. Les urbanistes ont réussi ce tour de force malgré l'étroitesse des lieux et les contraintes topographiques attribuables à l'étalement urbain qui venaient restreindre les possibilités d'espaces verts et de vie active⁵.

Copenhague, Danemark :

Copenhague est reconnue comme une ville de cyclistes. Chaque jour, les cyclistes parcourent plus de un million de kilomètres dans la ville grâce à au réseau perfectionné de pistes et de voies sécuritaires qui parcourent la ville⁵.

Le **transport actif** constitue tout moyen de transport à propulsion humaine dont :

- La marche
- Le vélo
- Le fauteuil roulant
- La course à pied
- Le patin ou la planche à roulettes

Selon l'Organisation mondiale de la santé⁵, les décideurs municipaux ont un rôle à jouer. Ils peuvent :

- Mettre l'accent sur les améliorations qui favorisent le transport actif comme les trottoirs, les passages pour piétons, les dispositifs pour ralentir la circulation et les voies cyclables.
- Exiger que les améliorations au réseau routier englobent le transport actif et non seulement le transport motorisé.
- Élaborer un plan global de voies pédestres et cyclables pour tous les aménagements existants et futurs et intégrer ce plan à la planification globale du transport.
- Aménager un environnement propre et attrayant qui encouragera les résidents à utiliser des moyens de transport actif dans leur quartier.
- Encourager les citoyens à participer à la planification urbaine et leur offrir des occasions de discuter des possibilités et des obstacles au transport actif.
- Examiner les règlements municipaux afin de déterminer si ceux-ci encouragent le transport actif dans les quartiers ou y nuisent.
- Adopter des politiques favorables au transport actif puisqu'elles ont le potentiel d'encourager les gens à faire de l'activité physique en recourant au transport actif.

Agissez!

Découvrez comment votre gouvernement municipal peut intégrer le transport actif à sa planification urbaine. Lisez le document *Des collectivités en mouvement : Le transport actif, pour la vie*³ publié par la Fédération canadienne des municipalités. Utilisez la liste de contrôle proposée pour évaluer votre municipalité et faites connaître vos constatations aux décideurs municipaux.

Travaillez avec votre municipalité pour élaborer un plan de transport actif (voir l'encadré) qui comprend une vision à long terme du transport dans votre collectivité et englobe tous les moyens de transport.

N'hésitez pas à faire connaître le bulletin n° 6 *Le transport actif sécuritaire* aux décideurs municipaux pour bien leur faire comprendre les enjeux.

Visitez les propriétés et les édifices municipaux et observez la présence, ou l'absence, d'éléments favorables au transport actif comme des supports à vélos, des panneaux indiquant les voies pédestres ou cyclables, des abribus, des trottoirs ou des voies à usages multiples. Faites connaître vos constatations aux décideurs municipaux et offrez-leur de travailler avec eux pour améliorer l'infrastructure du transport actif.

Consultez le bulletin n° 5, *L'infrastructure du transport*, pour établir les priorités parmi les moyens de transport actif dans votre plan.

Un plan de transport actif constitue une vision à long terme du transport actif. Il repose sur les avantages de l'amélioration des possibilités de transport actif et comprend des propositions de stratégies et de réseaux à mettre en œuvre. Un plan de transport actif ne constitue pas nécessairement une démarche de restriction du transport automobile mais plutôt une démarche pour favoriser le choix des gens et les possibilités de transport et de loisirs différents axés sur l'activité physique et la vie saine pour les gens de tout âge. L'objectif à long terme d'un plan de transport actif est de transformer une collectivité axée sur l'automobile en un endroit où les automobilistes, les utilisateurs du transport en commun, les piétons, les cyclistes et les autres parties intéressées partagent une vision commune de l'avenir du transport ainsi que des besoins et des attentes des gens. Le plan permet de cerner les liens entre les réseaux existants de trottoirs, de sentiers et de voies cyclables, de prévoir leur prolongement et l'aménagement de nouveaux. Le plan de transport actif peut comprendre des plans d'intervention prioritaire; des budgets d'exploitation et d'entretien; des examens des normes actuelles, des programmes et des règlements sur la marche et le cyclisme; et un programme de sensibilisation du public et de promotion du transport actif.

Références bibliographiques :

1. Association médicale canadienne, résolutions adoptées le mercredi 20 août 2008 dans le cadre de la 141^e Assemblée annuelle de l'Association médicale canadienne, Montréal.
2. Victoria Transport Policy Institute, www.vtpi.org.
3. Fédération canadienne des municipalités, *Des collectivités en mouvement : Le transport actif, pour la vie*, www.collectivitesviables.fcm.ca/files/Capacity_Building_Transportation/CommunitiesinMotion-PUB-f.pdf, Ottawa (Ontario), 2008.
4. Frank, L., S. Kavage et T. Litman, *Promoting public health through smart growth : building healthier communities through transportation and land use policies and practices*, Smart Growth BC, 2006, p. 1-43.
5. Edwards, P. et A. Tsouros, *Promoting physical activity and active living in urban environments: The role for local governments*, Organisation mondiale de la santé, Genève, 2006.
6. Cameron, C., C.L. Craig et S. Paolin, *Une perspective municipale sur les occasions d'activité physique : tendances de 2000 à 2004*, Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, Ottawa (Ontario), 2005.

Comment utiliser le présent bulletin : Ce feuillet s'adresse aux professionnels et à tous ceux et celles qui souhaitent encourager le transport actif dans leur collectivité. Vous pouvez utiliser ce bulletin pour informer les décideurs municipaux, c'est-à-dire les élus et les fonctionnaires municipaux responsables de l'urbanisme, du transport, des services publics, des services sociaux, des parcs, des loisirs et des règlements sur les bâtiments afin qu'ils comprennent mieux le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'établissement et la promotion de moyens de transport actif au sein de la collectivité.

Voici la liste des autres bulletins sur le transport actif (www.cflri.ca)

- | | |
|------|--|
| N° 1 | <i>Les avantages du transport actif pour la santé</i> |
| N° 2 | <i>Les obstacles au transport actif</i> |
| N° 3 | <i>Les avantages économiques du transport actif</i> |
| N° 4 | <i>Les avantages environnementaux du transport actif</i> |
| N° 5 | <i>L'infrastructure du transport</i> |
| N° 6 | <i>Le transport actif sécuritaire</i> |
| N° 7 | <i>Le transport actif et le capital social</i> |

